



Barreau de
Montréal

Politique de protection des renseignements personnels

Responsable de la protection des renseignements personnels :

M^e Nathalie Guertin - Barreau de Montréal
460, rue Saint-Gabriel, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2Z9

confidentialite@barreaudemontreal.qc.ca

Télécopieur : 514 866-1488

Tables des matières

INTRODUCTION	3
RESPONSABILITÉS DU BARREAU.....	3
RENSEIGNEMENTS QUE LE BARREAU RECUEILLE SUR VOUS	4
COMMENT LE BARREAU UTILISE-T-IL VOS RENSEIGNEMENTS ?	4
COMMENT LE BARREAU RECUEILLE-T-IL VOTRE CONSENTEMENT ?	5
PARTAGE ET TRANSFERT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERS.....	5
UTILISATION DU SITE	6
INFOLETTRE DU BARREAU	7
SÉCURITÉ DES DONNÉES.....	7
LA CONSERVATION DES DONNÉES	8
ACCÈS ET CORRECTION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	8
RETRAIT DE VOTRE CONSENTEMENT	9
MODIFICATION DE NOTRE POLITIQUE DE PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	10
COORDONNÉES ET ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ	10
ANNEXE 1	11

POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INTRODUCTION

Le Barreau de Montréal (le « Barreau ») est une section du Barreau du Québec, lequel régit les avocats du Québec et est régi notamment par le *Code des professions* (le « Code »), RLRQ, c. C -26 et par la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B -1.

Le Barreau reconnaît l'importance de la confidentialité et de la sensibilité des renseignements personnels qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de contrôle de l'exercice de la profession. Les renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément au *Code civil du Québec*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c. P-39.1 et à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 et le Code (les « Lois »).

Par renseignement personnel, les Lois entendent tout renseignement concernant une personne permettant de l'identifier. Ceci inclut entre autres votre nom, adresse, adresse courriel, numéro de téléphone, genre, renseignements bancaires, renseignements quant à votre emploi, santé ou autre.

Cette politique décrit les principes et les pratiques que le Barreau suit dans le traitement des renseignements personnels. Elle s'applique au Barreau, à l'Association d'entraide des avocats de Montréal, ainsi qu'à toute personne fournissant des services au nom du Barreau.

Le Barreau possède et exploite également un site Web à l'adresse www.barreaudemontreal.qc.ca (le « Site »). Est également considéré comme faisant partie du Site le site suivant : www.salonvisezdroit.com.

Le Barreau est une entité totalement indépendante du Barreau du Québec et des autres sections du Barreau du Québec et les contenus de leur site sont sous leur responsabilité propre. Chacune de ces organisations est responsable de la gestion des renseignements personnels collectés par leurs sites et dans le cadre de leurs activités respectives. Le Barreau n'est en aucun cas responsable des renseignements personnels collectés par ces organisations.

RESPONSABILITÉS DU BARREAU

La mission du Barreau est de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de la profession.

Le Barreau s'engage à s'acquitter de toutes les exigences relatives à la protection, à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels en vertu des Lois, de son *Code d'éthique et de déontologie du Conseil* et des autres lois applicables.

Le Barreau s'assurera également de mettre en place des mesures de sécurité raisonnables contre des risques tels que l'accès, la collecte, l'utilisation, la divulgation, la copie, la modification ou la destruction non autorisés de tout renseignement personnel sous sa garde et son contrôle.

À ce titre, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et le responsable de la protection de la vie privée du Barreau doit s'assurer que le Barreau a mis en place des politiques et des pratiques appropriées pour protéger

les renseignements personnels dont il a la garde et le contrôle. Le responsable de la protection de la vie privée est aussi responsable d'assurer la conformité de ces politiques et processus aux exigences des Lois et des autres lois applicables.

RENSEIGNEMENTS QUE LE BARREAU RECUEILLE SUR VOUS

Afin de remplir adéquatement sa mission de protection du public, le Barreau doit recueillir plusieurs types de renseignements personnels. Nous prenons des mesures pour nous assurer que les renseignements personnels que nous recueillons à votre sujet sont adéquats, pertinents, non excessifs et utilisés à des fins limitées. Nous recueillons les renseignements dont nous avons besoin pour répondre à différents besoins, selon votre statut par rapport au Barreau.

- Si vous êtes un candidat à l'inscription ou à la réinscription au Tableau de l'Ordre, nous recueillons tout renseignement pouvant influencer votre ré-admissibilité au Tableau de l'Ordre.
- Si vous êtes un membre inscrit au Tableau de l'Ordre, nous recueillons ou avons accès à votre nom, adresse professionnelle, courriel professionnel et personnel, ainsi qu'à d'autres renseignements qui peuvent également nous être transmis par des tiers.
- Si vous êtes un membre du public, nous recueillons votre nom, coordonnées qui nous permettent de vous contacter, ainsi que tout renseignement nécessaire afin de traiter votre demande ou participation à l'une de nos activités.
- Si vous êtes un candidat à une offre d'emploi publiée par le Barreau, nous recueillons votre nom, vos coordonnées ainsi que votre curriculum vitae. Nous recueillons également des renseignements relatifs à votre dossier judiciaire et de crédit lors de vérifications à l'embauche lorsque requis. Enfin, nous pouvons recueillir ou avoir accès aux résultats de tests psychométriques ou de compétences qui pourraient être administrés ou requis dans le cadre du processus d'embauche.

La notion de renseignements personnels ne couvre pas les renseignements anonymes qui ne peuvent permettre d'identifier un individu.

L'Annexe 1 contient les types de renseignements que nous recueillons par programme ou service, les fins pour lesquels ils sont recueillis, et les utilisations qui en sont faites.

COMMENT LE BARREAU UTILISE-T-IL VOS RENSEIGNEMENTS ?

Le Barreau utilise et conserve des renseignements personnels sur ses membres, les candidats à la profession, les membres du public, les employés, les bénévoles et d'autres tierces parties afin de s'acquitter de sa mission et de ses fonctions de surveillance et de contrôle de l'exercice illégal de la profession d'avocat. Ces fonctions comprennent notamment :

- Évaluer et administrer les demandes d'inscription au Service de référence et les demandes de participation aux activités du Salon VISEZ DROIT;
- Évaluer et administrer les demandes de candidature pour participer aux divers comités du Barreau, au service de mentorat et au Service d'avocat de garde en matière familiale (SAGE);
- Évaluer les demandes de candidature pour les postes au Conseil du Barreau;

- Évaluer le dossier des conférenciers dans le cadre des activités de formation offertes par le Barreau;
- Organiser les cérémonies de prestation de serment des nouveaux avocats du Barreau;
- Administrer les divers programmes d'information juridique et de consultation juridique;
- Gérer les demandes de conciliation découlant de l'*Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique et concernant la procédure de règlement des différends*;
- Évaluer les demandes d'aide financière déposée auprès de L'Association d'entraide des avocats de Montréal;
- Enquêter sur des plaintes impliquant l'exercice non autorisé de la pratique de la profession;
- Développer des politiques visant à assurer la protection du public;
- Collecter, à des fins de recherche et d'analyse, des statistiques pour toutes collaborations avec des chercheurs ou publications sur la profession;
- Informer et protéger le public conformément à ses obligations en vertu des Lois;
- Recevoir et répondre aux demandes d'accès à l'information;
- Établir, gérer et mettre fin aux relations d'emploi et de bénévolat entre le Barreau et ses employés et bénévoles.

COMMENT LE BARREAU RECUEILLE-T-IL VOTRE CONSENTEMENT ?

Le Barreau considère que votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels sera valablement fourni i) s'il est donné expressément par votre acquiescement écrit ou oral; ii) si vous fournissez volontairement des renseignements personnels dans un but évident; ou iii) si vous ne vous opposez pas à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels par le Barreau dans un délai raisonnable après que le Barreau vous a clairement informé, incluant par l'entremise de la présente politique, de son intention de se faire et des fins poursuivies.

Dans certains cas, le Barreau peut recueillir des renseignements personnels sur une personne sans son consentement, conformément aux Lois ou tout autre loi ou règlement le permettant.

PARTAGE ET TRANSFERT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERS

Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels pour nous conformer à toute ordonnance du tribunal, loi ou procédure judiciaire, y compris pour répondre à toute demande gouvernementale ou réglementaire, conformément aux lois applicables, pour faire respecter ou appliquer nos conditions d'utilisation et autres accords ou si nous croyons que la divulgation est nécessaire ou appropriée pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité du Barreau ou d'autres personnes. Cela comprend l'échange de renseignements avec d'autres entreprises et organisations à des fins de protection contre la fraude.

Dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de contrôle de l'exercice non autorisé de la pratique de la profession, le Barreau traite des renseignements couverts par le secret professionnel, l'expectative de secret professionnel et le privilège relatif aux litiges ou qui sont autrement confidentiels. Lorsque le Barreau obtient des renseignements confidentiels ou sujets aux privilèges d'un membre ou de toute personne qui collabore à l'enquête, il s'acquittera de toutes les obligations que l'avocat ou toute personne qui collabore à l'enquête aurait à l'égard de ces renseignements, sous réserve des Lois. Lorsque les renseignements sujets au privilège ou confidentiels sont également des renseignements personnels, le Barreau demeure également lié par ses obligations en vertu des Lois à l'égard de ces renseignements personnels.

Exceptionnellement, le Barreau peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel qu'il détient sur cette personne ou un renseignement concernant une société visée au chapitre VI.3 du Code ou un autre groupe de professionnels :

1° à une personne ou à un comité visé à l'article 192 du Code lorsque cela est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions;

2° à un autre ordre professionnel visé par le Code ou à un organisme qui exerce des fonctions similaires ou complémentaires pour la protection du public lorsque cette communication est nécessaire pour une enquête, un processus d'inspection ou la délivrance d'un permis;

3° à toute autre personne par voie de communiqué, d'avis ou autrement, lorsque le renseignement se rapporte à des activités professionnelles ou autres activités de même nature de la personne concernée qui risquent de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autrui.

Nous pouvons transférer les renseignements personnels que nous collectons ou que vous fournissez comme décrit dans la Politique à des fournisseurs de services et d'autres tiers que nous utilisons pour soutenir notre entreprise. Ces tiers sont contractuellement obligés de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles nous les divulguons et de traiter les renseignements personnels selon les normes énoncées dans la Politique et en respect des Lois.

Vos renseignements personnels sont traités et stockés au Québec. Dans l'éventualité où un transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Québec serait nécessaire dans le cadre de l'exercice des fonctions du Barreau, ce transfert n'aura lieu que s'il est évalué que le renseignement bénéficierait d'une protection adéquate, notamment en considérant la sensibilité du renseignement, la finalité de son utilisation, les mesures de protection dont le renseignement bénéficierait, et le régime juridique applicable dans l'État ou la province où ce renseignement serait communiqué. Le transfert sera également soumis aux ententes contractuelles appropriées afin d'assurer cette protection adéquate.

Le Barreau ne vend pas de renseignements à des tiers.

UTILISATION DU SITE

Cette politique s'applique aux renseignements que nous recueillons, utilisons ou divulguons sur les membres du public et les utilisateurs du Site.

Le Site utilise des fichiers témoins. Le fichier témoin est un petit fichier texte sauvegardé sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur. Ce fichier est complètement inoffensif et ne peut contenir de virus. Il y a deux utilisations distinctes de fichiers témoins sur le Site :

- Dans les sondages que le Barreau diffuse occasionnellement par l'intermédiaire du site, le fichier témoin est utilisé afin d'éviter de présenter une seconde fois le sondage à l'utilisateur qui a déjà accepté ou non de participer. En aucun cas le fichier témoin ne permet d'identifier l'utilisateur ni de l'associer à des réponses.
- Pour analyser les visites sur le Site, le Barreau utilise le logiciel Google Analytics, qui a accès à l'adresse IP des visiteurs et utilise les fichiers témoins pour enregistrer certains comportements des visiteurs, comme le nombre de visites sur le site, le chemin parcouru et la durée de la visite. En aucun cas, le fichier témoin ne permet d'identifier le visiteur.

Les données demeurent confidentielles et n'ont pour but que d'améliorer le Site du Barreau en fonction des besoins de ses visiteurs.

Le Site peut inclure des liens vers des sites Web tiers, des plug-ins, des services, des réseaux sociaux ou des applications. Cliquer sur ces liens ou activer ces connexions peut permettre au tiers de collecter ou de partager des renseignements vous concernant. Si vous suivez un lien vers un site tiers ou utilisez un plug-in tiers, veuillez noter que ces tiers ont leurs propres politiques de confidentialité et nous ne prenons aucune responsabilité pour ces politiques. Nous ne contrôlons pas ces sites tiers et nous vous encourageons à lire la politique de confidentialité de chaque site que vous visitez.

À travers votre utilisation du Site, vous acceptez les termes et conditions de la politique. Tout changement fait à cette politique sera publié sur la présente page.

INFOLETTRE DU BARREAU

Cette politique s'applique aux renseignements que nous recueillons et utilisons concernant les avocats et les membres du public qui reçoivent l'Infolettre du Barreau.

Nous utilisons une combinaison de technologie qui nous permet de retracer et d'identifier les personnes qui ouvrent l'Infolettre en ligne. Ces outils nous permettent de vérifier les adresses de courriel, ainsi que les dates et heures de réception et d'ouverture des messages, afin de nous permettre d'optimiser la transmission des courriels et le contenu de l'Infolettre.

La confidentialité des utilisateurs est préservée en tout temps.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

La sécurité de vos renseignements personnels est très importante pour nous. Nous avons mis en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques appropriées et raisonnables afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte ou le vol, et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés. Nous avons pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres de notre personnel qui doivent absolument avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder.

Les personnes qui travaillent pour le Barreau ou en son nom doivent :

- Faire des efforts raisonnables pour minimiser le risque de divulgation non intentionnelle de renseignements personnels;

- Prendre des précautions particulières pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont pas surveillés, entendus, consultés ou perdus lorsqu'ils travaillent dans des locaux autres que les bureaux du Barreau; et
- Prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels lorsqu'il se déplace d'un endroit à l'autre.

Notez aussi que la manière dont le Barreau communique avec vous peut être influencée par les circonstances et par les personnes dont les renseignements personnels ou la confidentialité sont en jeu.

Les sous-traitants ayant accès aux renseignements personnels dont le Barreau a la garde ou le contrôle seront informés de la présente politique de protection des renseignements personnels et des autres politiques et processus applicables pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels. Tous les sous-traitants devront accepter de se conformer aux politiques, aux processus et aux Lois.

Malgré ces mesures, aucune méthode de transmission ou de stockage n'est sûre à 100 % ni à l'abri d'une erreur. Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas garantir une sécurité absolue. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sécurisée (p. ex. si vous craignez que les renseignements d'identification de votre compte soient compromis), veuillez nous contacter immédiatement en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous. Si nous avons connaissance d'une brèche de sécurité touchant vos renseignements personnels, nous vous en informerons et nous aviserons aussi les autorités compétentes dès que possible, conformément aux Lois.

LA CONSERVATION DES DONNÉES

Sauf autorisation ou exigence des Lois ou de la réglementation applicable, nous ne conserverons vos renseignements personnels que le temps nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles nous les avons collectées, y compris aux fins de satisfaire aux exigences légales, comptables ou en matière d'avis aux instances gouvernementales et réglementaires appropriées.

Dans certaines circonstances, nous pouvons anonymiser vos renseignements personnels afin qu'ils ne puissent plus être associés à vous. Nous nous réservons le droit d'utiliser ces données anonymes et dépersonnalisées à des fins légitimes, sans autre préavis ni consentement de votre part.

Si le Barreau utilise des renseignements personnels pour prendre une décision qui affecte directement un individu, nous conserverons ces renseignements pendant la durée nécessaire pour les fins pour lesquelles ils sont recueillis et selon le calendrier de conservation du Barreau. Après les avoir utilisés, les individus ont la possibilité d'y avoir accès selon les modalités prévues aux Lois.

ACCÈS ET CORRECTION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est important que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient exacts et à jour. Veuillez nous tenir informés si vos renseignements personnels changent. Selon les Lois, vous avez le droit de demander l'accès et de corriger les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet.

Les demandes d'accès ou de correction doivent être faites par écrit et adressées au responsable de l'accès à l'information. La demande doit fournir suffisamment de détails

pour permettre au Barreau de traiter la demande. Le Barreau répondra dans les 20 jours, à moins qu'il ne prolonge le délai autorisé par les Lois. Le Barreau peut exiger des frais raisonnables pour donner accès aux renseignements personnels d'une personne. Aucuns frais ne seront facturés pour une demande de correction. Le Barreau avisera la personne de tous les frais applicables avant de traiter la demande.

Nous ne pouvons pas accepter une demande de modification de renseignement si nous pensons que la modification enfreindrait une loi ou une exigence légale ou entraînerait des renseignements incorrects.

Nous pouvons vous demander des renseignements spécifiques pour nous aider à confirmer votre identité et votre droit d'accès, et pour vous fournir les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet ou pour apporter les modifications demandées. Les Lois applicables peuvent nous autoriser ou nous obliger à refuser de vous donner accès à tout ou partie des renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, ou nous pouvons avoir détruit, effacé ou rendu vos renseignements personnels anonymes conformément à nos obligations de conservation des dossiers et les pratiques. Si nous ne pouvons pas vous donner accès à vos renseignements personnels, nous vous informerons des raisons, sous réserve de toute restriction légale ou réglementaire.

Nous donnerons accès à vos renseignements personnels, sous réserve des exceptions énoncées dans la législation applicable en matière de confidentialité. Des exemples de telles exceptions peuvent inclure :

- Des renseignements protégés par le secret professionnel, l'expectative de secret professionnel et le privilège relatif aux litiges.
- Des renseignements faisant partie d'un processus formel de règlement des différends.
- Des renseignements concernant une autre personne qui révéleraient leurs renseignements personnels ou des informations commerciales confidentielles.
- Des renseignements qui pourraient raisonnablement menacer la vie ou la sécurité d'une personne.
- Des informations contenant des renseignements personnels qui révéleraient l'identité d'un individu qui a donné une opinion confidentielle sur un autre individu et n'a pas consenti à la divulgation de son identité.
- Des renseignements d'un coût prohibitif à fournir.
- Une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités du Barreau.

Si vous êtes préoccupé par notre réponse ou si vous souhaitez corriger les renseignements fournis, vous pouvez nous contacter à confidentialite@barreaudemontreal.qc.ca.

RETRAIT DE VOTRE CONSENTEMENT

Lorsque vous avez donné votre consentement à la collecte, à l'utilisation et au transfert de vos renseignements personnels, vous pouvez avoir le droit légal de retirer votre consentement dans certaines circonstances. Pour retirer votre consentement, le cas échéant, contactez-nous à confidentialite@barreaudemontreal.qc.ca.

Veillez noter que si vous retirez votre consentement, il se peut que nous ne puissions pas vous fournir un service particulier. Nous vous expliquerons alors l'impact du retrait de votre consentement pour vous aider dans votre décision.

MODIFICATION DE NOTRE POLITIQUE DE PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous avons pour politique de publier sur cette page toutes les modifications que nous apportons à notre politique de protection des renseignements personnels.

Nous incluons la date de la dernière révision de la présente politique en haut de la page. Vous êtes responsable de visiter périodiquement notre Site et la présente politique pour vérifier tout changement.

COORDONNÉES ET ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ

Pour tout commentaire, question ou demande concernant cette politique de protection des renseignements personnels et nos pratiques de confidentialité, veuillez nous écrire à : confidentialite@barreaudemontreal.qc.ca.

Nous avons mis en place des procédures pour recevoir et répondre aux plaintes ou demandes de renseignements concernant notre traitement des renseignements personnels, notre conformité à cette politique et aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Si vous n'êtes pas satisfaits de la façon dont le Barreau a traité vos renseignements personnels, vous pouvez déposer une plainte auprès du Barreau. La plainte fera l'objet d'une enquête par le responsable de la protection de la vie privée du Barreau, qui déterminera si le traitement des renseignements personnels est conforme aux politiques, protocoles et pratiques du Barreau et à toute autre loi applicable. Le responsable de la protection de la vie privée fera tous les efforts raisonnables pour résoudre les plaintes. La personne qui dépose la plainte sera informée de tout progrès ou résultat de l'enquête dans un maximum de 30 jours suivant la réception de la demande et/ou du délai additionnel nécessaire pour terminer l'enquête.

Vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec. Une plainte écrite peut être déposée auprès de la Commission en consultant la page suivante : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/services-et-formulaires/>. Nous vous invitons toutefois à contacter d'abord la responsable de la protection de la vie privée du Barreau.

ANNEXE 1

Voici les renseignements personnels que le Barreau de Montréal pourrait demander dans le cadre des programmes ou services offerts à ses membres ou au public.

PROGRAMMES OU SERVICES DU BARREAU	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	FINS ET UTILISATIONS NÉCESSAIRES
<i>Service de mentorat</i>	Prénom, nom, employeur, adresse professionnelle, courriel professionnel date de naissance, année d'inscription au Tableau de l'ordre	Utilisés afin d'assurer le jumelage entre les membres faisant appel au service et les mentors
<i>Bébé bonus</i>	Prénom, nom, numéro de membre du Barreau du Québec, adresse personnelle et professionnelle, courriel personnel et professionnel, certificat de naissance de votre bébé	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions du programme
<i>Prix pour les étudiants universitaires</i>	Prénom, nom, coordonnées personnelles, date de naissance, coordonnées bancaires et numéro d'assurance sociale	Utilisés afin d'assurer la remise des prix et les obligations fiscales du Barreau
<i>Concours - Débats oratoires</i>	Prénom, nom, coordonnées personnelles, date de naissance, coordonnées bancaires et numéro d'assurance sociale	Utilisés afin d'assurer la remise des prix et les obligations fiscales du Barreau
<i>Concours « La justice à bonne mine »</i>	Prénom, nom, coordonnées personnelles, date de naissance	Utilisés afin d'assurer la remise des prix
<i>Concours – La relève artistique</i>	Prénom, nom, coordonnées personnelles, date de naissance, plaque d'immatriculation, permis de conduire, coordonnées bancaires et numéro d'assurance sociale	Utilisés afin d'assurer la remise du prix et l'accès au Palais de Justice aux fins d'accrochage
<i>Demande d'aide financière</i>	Prénom, nom, adresse professionnelle, courriel professionnel et personnel, états financiers de l'organisation, numéro d'entreprise du Québec	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions du programme
<i>Formations</i>	Prénom, nom, adresse professionnelle, courriel	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions

PROGRAMMES OU SERVICES DU BARREAU	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	FINS ET UTILISATIONS NÉCESSAIRES
	professionnel, numéro de membre du Barreau du Québec, numéro de carte de crédit, allergies ou intolérances alimentaires	d'inscription, d'assurer le paiement des coûts d'inscription et aux fins de sécurité
<i>Événements</i>	Prénom, nom, adresse professionnelle, courriel professionnel, numéro de membre du Barreau du Québec, numéro de carte de crédit, allergies ou intolérances alimentaires	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions d'inscription, d'assurer le paiement des coûts d'inscription et aux fins de sécurité
<i>Location de case – Palais de justice de Montréal</i>	Prénom, nom, adresse professionnelle, courriel professionnel, numéros de membre du Barreau du Québec et de permis de conduire, numéro de carte de crédit,	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions de location de case et d'assurer le paiement des coûts de location annuelle ou quotidienne
<i>Programme de conciliation – Aide juridique</i>	Prénom, nom, numéro de membre, adresse professionnelle, courriel professionnel, votre numéro d'identifiant auprès de la Commission des services juridiques, ainsi que les renseignements personnels concernant les parties et qui découlent de la preuve au dossier	Utilisés afin d'assurer le respect des conditions prévues à l' <i>Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique et concernant la procédure de règlement des différends.</i> En soumettant une demande de conciliation au Barreau, les membres reconnaissent et acceptent que les renseignements personnels soumis au soutien du dossier seront transmis au conciliateur désigné par le Barreau et au représentant désigné par la Commission des services juridiques.
<i>Service d'avocat de garde (SAGE)</i>	Prénom, nom, adresse personnelle et/ou professionnelle, courriel	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions du programme.

PROGRAMMES OU SERVICES DU BARREAU	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	FINS ET UTILISATIONS NÉCESSAIRES
	personnel et/ou professionnel numéro de téléphone personnel et/ou professionnel, ainsi que les renseignements personnels concernant les parties et qui découlent de la preuve au dossier.	Les participants reconnaissent et acceptent que les avocats du SAGE pourront avoir accès et prendre connaissance du dossier judiciaire.
<i>Service de référence</i>	Prénom, nom, adresse personnelle et/ou professionnelle, courriel personnel et/ou professionnel et tout renseignement pouvant nous aider à traiter votre demande.	Utilisés afin de vérifier le respect des conditions du service et d'assurer le jumelage de la demande avec l'un des avocats inscrits au Service.
<i>Cérémonie de prestation de serment</i>	Prénom, nom, adresse personnelle et/ou professionnelle, courriel personnel et/ou professionnel, date de naissance, numéro de stagiaire, prénom et nom de chacun de leurs invités et tout renseignement qui pourrait être fourni par le Barreau du Québec au soutien du dossier.	Utilisés afin de vérifier que les conditions d'admission à la profession sont respectées. En soumettant leur dossier afin de participer à une cérémonie de prestation de serment, les candidats reconnaissent et acceptent que le Barreau pourra requérir des renseignements personnels les concernant ou à l'égard de leurs invités aux fins de sécurité.
<i>Inscription ou réinscription au Tableau de l'ordre</i>	Prénom, nom, adresse personnelle et/ou professionnelle, courriel personnel et/ou professionnel, date de naissance et tout renseignement qui pourrait être fourni par le Barreau du Québec au soutien du dossier	Utilisés aux fins de procéder à l'étude du dossier du candidat à l'inscription ou à la réinscription au Tableau de l'ordre. Le candidat reconnaît et accepte que le Barreau pourra également procéder à une collecte indépendante de renseignements personnels conformément à son mandat de protection du public.

PROGRAMMES OU SERVICES DU BARREAU	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	FINS ET UTILISATIONS NÉCESSAIRES
<i>Exercice non autorisé de la profession</i>	Prénom, nom, adresse personnelle et/ou professionnelle, courriel personnel et/ou professionnel, date de naissance, ainsi que les renseignements personnels concernant les parties et les témoins et tout ce qui peut découler de la preuve et des faits au soutien du dossier.	Utilisés aux fins de procéder à l'étude du dossier, de la dénonciation ou de la plainte. Le plaignant reconnaît et accepte que le Barreau pourra également procéder à une collecte indépendante de renseignements personnels conformément à son mandat de protection du public.
<i>Fournisseurs individuels (personnes physiques)</i>	Prénom, nom, adresse professionnelle, courriel professionnel, coordonnées bancaires, numéro de permis de conduire et plaque d'immatriculation	Utilisés afin d'assurer les fins de l'entente liant le Barreau et le fournisseur et pour assurer la livraison de tout bien ou service par le fournisseur dans lieux à accès restreint ou contrôlé par des tiers.